

# Assemblée Générale de l'ANAFORCAL

## 12 Avril 2007

### Procès verbal

L'Assemblée Générale de l'ANAFORCAL s'est tenue le Jeudi 11 Avril 2007, de 18h30 à 19h, au Palais des Congrès de Paris à l'occasion du deuxième Congrès Français d'Allergologie.

Sont présents 44 membres de l'association.

Jean-Pol DUMUR débute la réunion par un exposé du bilan d'activité.

#### **Bilan d'activité présenté par Jean-Pol DUMUR**

##### **1. Congrès Français d'Allergologie**

Le premier Congrès Français d'Allergologie, qui a été un grand succès avec près de 1400 participants, devient Congrès Francophone à partir de cette année pour souligner l'importance des associations extra-territoriales dans la tenue de cette réunion annuelle.

L'activité de l'ANAFORCAL y est très marquée, en particulier avec l'organisation des ateliers au nombre de 18 en 2006 et de 24 en 2007, et l'implication d'un nombre croissant de cadres, d'animateurs et d'experts. La réunion préparatoire du mois de janvier, consacrée au passage en revue des objectifs et à une formation à l'animation, a réuni soixante-huit d'entre eux.

##### **2. Rencontres Francophones d'Allergologie**

Après Fès en 2001, l'île Maurice en 2002, Bruxelles en 2003, la Guadeloupe en 2004, Marrakech en 2005, une pause en 2006 pour lancer le CFA, nous avons repris un rythme annuel pour ces rencontres : Ile de la Réunion en octobre 2007, Oran octobre 2008, Bruxelles octobre 2009.

##### **3. Sixième Séminaire Botanique et Allergie**

Initié par les bordelais, dont le Professeur Tunon de Lara, Patrick Richard et Hervé Couteau, en partenariat avec l'ANAFORCAL et la SFAIC, le Séminaire Botanique et Allergie rencontre chaque année un grand succès. Il a eu lieu à Sorrèze en 2003, à Vienne le Château en 2004, à Juan les Pins en 2005 et à Aix les Bains en 2006. Les cent places disponibles pour sa sixième édition des 26 et 27 mai prochains à l'Ile de Ré ont été réservées en cinq jours.

##### **4. Missions de représentation ou autres actions de formation.**

1. Jean-Pol Dumur s'est rendu au mois de mai en Algérie aux journées de l'ANAP, au mois de juillet au 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ADALOR, au mois d'octobre à la réunion de l'ABEFORCAL à Charleroi et au mois de décembre à une réunion du GLYAL, de l'AFIMAL et de l'ASALIS. Il a également rencontré Jean-Claude WU TIU YEN, président de l'AREFORCAL Océan Indien au mois de juillet pour l'organisation des prochaines rencontres Francophones d'Allergologie à la Réunion.
2. Les membres du bureau de l'ANAFORCAL ont rencontré ceux de l'AMAFORCAL au mois de décembre.
3. Une réunion préparatoire des ateliers du CFA a réuni plus de 60 cadres à Paris au mois de janvier 2007.
4. Le bureau de l'ANAFORCAL s'est réuni à Bruxelles au mois de mars 2007 pour trois journées de travail très chargées au cours desquelles ont été choisis les thèmes des ateliers du CFA 2008, discutés les sujets des sessions plénières, et décidées les actions de l'année à venir.
5. L'association est par ailleurs représentée :
  - a. Au conseil d'administration de la SFAIC qui se réunit tous les trois mois
  - b. Au groupe APSI par Evelyne Bloch Morot et Pierre Vassalet l'a été cette année par Antoine Khoury à la réunion préparatoire de la première Journée de l'Allergie initiée par l'association Asthme et Allergie.
6. La revue Allergologie pratique a changé de présentation sous l'impulsion d'Agnès Cheynel, laquelle invite les présidents des associations régionales à leur envoyer un article de présentation

de leur AREFORCAL. Une rubrique consacrée au calendrier des congrès et une autre de cas clinique ont été créées.

7. Le site internet anaforc.org a également été modifié par Ruth Navarro avec, pour nouveauté, la création d'une planisphère sur laquelle figurent les associations membres de l'ANAFORCAL, dont on peut ainsi s'apercevoir aisément qu'elles sont présentes sur plusieurs continents. Un projet de mise en ligne de modules de FMC est en cours d'étude.
8. Trois nouvelles associations sont adhérentes de l'ANAFORCAL :
  - a. Le TRIAL Sud-Bretagne
  - b. L'AIAPS (Association des Immuno-Allergologues du Pacifique Sud) regroupant Polynésie et Nouvelle-Calédonie
  - c. L'ASSEFORCAL (Association Sénégalaise de Formation Continue en Allergologie), de création récente

L'ANAFORCAL fédère donc désormais 37 associations représentant un total de 1483 adhérents, ce qui en fait l'une des structures les plus représentatives de la profession.

**Quitus est donné au président Jean-Pol Dumur, à la majorité, pour ce bilan d'activité**

### **Bilan financier présenté par Bruno Girodet**

Le bilan de l'association et le diaporama présenté par Bruno Girodet ont été établis par le cabinet d'expertise comptable Meunier et associés.

#### **1. Recettes**

Les ressources de l'association ont diminué de 3,3 % par rapport à l'année précédente avec des recettes d'un montant de 176040 € en 2006 au lieu de 182041 € en 2005. Le montant des subventions est resté stable à 142000 € pour 182935 € précédemment, mais celui des cotisations a baissé de 13 %, passant de 39106 € à 34040 €, essentiellement en raison de départs en retraite non remplacés.

Les prestations vendues, constituées des ressources publicitaires mais aussi du bénéfice du premier CFA, s'élèvent par contre à 115079 € contre 19399 € en 2005.

La réussite de ce congrès augmente donc les produits de fonctionnement de l'association, qui s'élèvent au total à 291119 € en augmentation par rapport aux 201440 € de l'année précédente.

#### **2. Dépenses**

Les charges de fonctionnement ont sensiblement augmenté d'une année sur l'autre, passant de 197126 € en 2005 à 242570 € en 2006. Sont notamment concernés les postes suivants :

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Honoraires médecins</b>	79126 €	43050 €
<b>Remboursements médecins</b>	31615 €	16982 €
<b>Affranchissement</b>	7867 €	3378 €
<b>Cotisations</b>	6255 €	2305 €
<b>Honoraires</b>	7298 €	4880 €

Les honoraires des médecins correspondent aux honoraires des cadres intervenant dans les ateliers mais aussi aux indemnités versées aux membres du bureau en compensation du temps passé au bénéfice de l'association, dont le principe avait été approuvé en conseil d'administration l'année dernière.

Le remboursement des frais de déplacement et l'indemnisation des intervenants et des membres du bureau ont été améliorés. L'augmentation de la part affranchissement est en grande partie imputable aux frais de routage du journal, et celle des cotisations est liée à l'adhésion à l'UNAFORMEC notamment pour la mise en place de la réunion EPP de septembre. Enfin, les honoraires, en particulier d'expertise comptable, ont augmenté en raison de la mise en route du CFA sur le plan fiscal et de l'embauche de notre expert scientifique comme salariée.

Le résultat courant non financier, avant impôt sur les sociétés, s'élève à 50447 € contre 9063 € en 2005.

Le résultat net, après paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 11006 €, est de 40168 € contre 7655 € en 2005.

**La synthèse de l'activité** peut être détaillée comme suit :

	2006	2005
<b>Produits de fonctionnement</b>	291119 €	201440 €
<b>Charges de fonctionnement</b>	242570 €	197126 €
<b>Impôts et taxes</b>	438 €	417 €
<b>Charges de personnel</b>	4216 €	0 €
<b>Résultat courant non financier</b>	50447 €	9063 €
<b>Résultat financier</b>	727 €	183 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	40168 €	7655 €

Le solde de trésorerie se monte à 249699 €, en augmentation de 62013 € par rapport à l'année dernière. Les excès de trésorerie sont placés dès que possible sur des placements sécurisés.

**Le bilan actif-passif** peut se résumer comme suit :

Actif		Passif	
<b>Immobilisations</b>	1540 €	<b>Fonds associatifs</b>	212872 €
<b>Créances usagers</b>	14550 €	<b>Dettes fournisseurs</b>	10020 €
<b>Autres créances</b>	16910 €	<b>Autres dettes</b>	59808 €
<b>Trésorerie</b>	249699 €		
	282699 €		282700 €

Un poste « autres dettes » constitué de l'impôt sur les sociétés à payer, de la TVA liée au CFA pour 18754 € et des charges constatées d'avance s'élève à 59808 €, en augmentation par rapport aux 30947 € de l'année précédente.

Au total, la trésorerie est saine.

**En conclusion**, l'année 2006 a été bonne mais Bruno Girodet attire l'attention sur la nécessité de garder une réserve de trésorerie suffisante pour couvrir le risque que peut représenter une éventuelle diminution de fréquentation d'un CFA.

**Après soumission du bilan 2006 aux membres de l'assemblée, le quitus est donné au trésorier à la majorité.**

#### **Diaporama reprenant les modalités de la FMC obligatoire, présenté par Jean-Pol Dumur**

1. **L'organisation générale du dispositif de FMC est pilotée par une gouvernance nationale quadripartite** impliquant le CNOM, les syndicats, les universitaires et les associations de FMC, et organisée en trois conseils nationaux de FMC (CNFMC). Ils ont pour rôle de fixer les thèmes généraux de FMC, délivrer les agréments aux structures nationales de FMC et auditer régulièrement ces structures.
2. **Les Conseils Régionaux de FMC (CRFMC)**, composés de représentants des conseils régionaux de l'ordre des médecins, des URML, des associations régionales de FMC et des universitaires, sont chargés de l'application en région, et ont pour rôle de recueillir et valider les crédits formation des médecins. Ils représentent une interface avec le conseil de l'Ordre pour enregistrer la réalisation des actions de FMC et d'EPP de chaque praticien.

### **3. Règles de fonctionnement - crédits formation**

Chaque praticien doit obtenir en cinq ans 250 crédits formation, dont 150 de FMC proprement dite et 100 d'EPP. Quatre catégories de formation sont prises en compte.

#### a. Catégorie 1 : formations présentielles

Les formations présentielles, validées par les organismes agréés de FMC, requièrent la présence du médecin :

- congrès régionaux, nationaux ou internationaux
- réunions de FMC
- ateliers de FMC

Elles donnent droit à 8 crédits pour une journée et 4 crédits par demi-journée ou soirée.

#### b. Catégorie 2 : formations individuelles et à distance utilisant tout support matériel ou électronique

- abonnement à une revue
- achat de livres médicaux
- FMC en ligne, donnant droit aux mêmes types de crédits si elle est délivrée par un organisme agréé de FMC ; l'ANAFORCAL a donc un projet de développement de FMC en ligne

Le nombre de crédits attribués pour un abonnement à une revue et/ou l'achat de livres médicaux est de deux par an ; ce chiffre est doublé pour les revues agréées par le CNFMC.

Jean-Pol Dumur suggère à la SFAIC de demander l'agrément de la Revue Française d'Allergologie et d'Immunologie Clinique auprès des CNFMC.

#### c. Catégorie 3 : situations professionnelles formatrices, correspondant à un travail personnel du praticien au sein ou en dehors de son exercice habituel.

Groupe 1 : formation professionnelle des hospitaliers et salariés, et staffs protocolisés

Groupe 2 : missions d'intérêt général au sein de structures organisées

Groupe 3 : activité de formateur et participation à des jurys dans le champ de la santé

Groupe 4 : participation à des travaux de recherche

Les crédits correspondants sont attribués au prorata du temps passé.

#### d. Catégorie 4 : dispositifs d'EPP

100 crédits sur cinq ans sont attribués à tout médecin ayant satisfait, sur cette période, à l'obligation d'EPP dans les conditions fixées par la HAS

Jean-Pol Dumur souligne à ce sujet que, dans l'esprit du législateur, l'EPP fait partie intégrante de la FMC.

### **4. Modalités pratiques**

#### 4.1. Justificatifs

Les certificats délivrés par les organismes de FMC agréés, attestations et les factures correspondant aux abonnements à des revues, à l'achat de livres, au suivi d'actions de FMC en ligne, doivent être conservés par le praticien et tenus à la disposition des CRFMC pendant une durée de cinq ans. Les études cliniques, enquêtes sur des produits de santé et soirées laboratoires ne sont pas éligibles au titre de la FMC obligatoire.

Les CRFMC indiqueront au Conseil de l'Ordre que le praticien a satisfait à ses obligations de FMC.

#### 4.2. FMC des allergologues

4.2.1. EPP : l'ANAFORCAL offre la possibilité à ses membres de valider leur EPP au sein des associations régionales selon les modalités de l'UNAFORMEC.

#### 4.2.2. FMC obligatoire

a) L'ANAFORCAL a déposé dès 2007 un dossier de demande d'agrément auprès des trois CNFMC. Le dossier est en bonne voie et l'obtention d'un agrément définitif devrait intervenir avant l'été.

b) L'ANAFORCAL dispose depuis juin 2006 d'un numéro formateur délivré par la DRTEFP de la Région PACA, qui doit être indiqué sur tous les documents de l'association.

**Numéro d'organisme formateur : 93 13 12301 13**

- c) Des crédits formation sont délivrés dès le CFA 2007, avec un maximum de 20 points pour ce dernier.

4.2.3. Conditions à remplir pour les associations régionales

Chaque association régionale peut bénéficier du numéro formateur et de l'agrément de l'ANAFORCAL sous réserve qu'elle remplisse les conditions suivantes

- a) le nom de l'ANAFORCAL doit apparaître dans l'intitulé de l'association, suivi de la région administrative
- b) l'association régionale doit tenir un cahier numéroté avec, pour chaque session de FMC, mention de la date et du lieu, du thème, des noms des intervenants, et liste d'émargement des participants
- c) l'association régionale s'engage à respecter le cahier des charges proposé par l'ANAFORCAL, notamment en termes de fixations d'objectifs, de pré et post-tests et de relations avec les partenaires de l'industrie pharmaceutiques, qui ne doivent pas être présents dans la salle de formation ;

L'association enverra chaque année, au secrétariat de l'ANAFORCAL, une photocopie des pages du cahier numéroté.

Une simulation proposée par Jean-Pol Dumur montre que la majorité des praticiens allergologues, déjà impliquée dans le suivi d'une formation continue, peut aisément obtenir 100 points d'EPP et 180 points de FMC sur cinq ans sans en modifier grandement les modalités.

En réponse à une question de la salle concernant le caractère non validant des sessions du jeudi après-midi, Jean-Pol Dumur précise qu'il relève simplement d'un problème technique : les symposia des laboratoires pharmaceutiques, qui ne peuvent être validants, nous ont obligé à ne proposer que des demi-sessions d'une heure trente, elles-mêmes non validantes car d'une durée inférieure à 3 heures.

**La proposition selon laquelle possibilité est donnée aux AREFORCAL de bénéficier du numéro formateur et de l'agrément de l'ANAFORCAL sous réserve d'en respecter le cahier des charges, soumise au vote, est adoptée à la majorité.**

#### **Evaluation des Pratiques Professionnelles – Présentation de François Wessel**

Avant d'aborder le thème de l'EPP François Wessel signale que trois séminaires de Formation Professionnelle Conventielle sont montés cette année, avec le double avantage de donner droit à 8 crédits formation, mais aussi à une indemnisation d'un montant de 15 C ou 15 Cs par jour.

François Wessel rappelle par ailleurs que tout praticien doit satisfaire, sur une période de cinq ans, à une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles dont la validation lui accorde, en une seule fois, 100 crédits obligatoires.

L'assemblée générale de l'ANAFORCAL puis le collège d'Allergologie ont tous deux opté, l'année dernière, pour l'adoption de la démarche GPU UNAFORMEC sur ce point.

Les avantages de ce choix sont exposés par François Wessel comme suit :

- le dispositif est immédiatement applicable car l'UNAFORMEC est déjà agréée
- il permet de bénéficier d'une aide précieuse car le savoir-faire de l'UNAFORMEC est indéniable
- il repose sur une excellente collaboration entre ANAFORCAL et SFAIC
- il renforce l'expertise spécialisée de l'UNAFORMEC

L'adhésion de l'association à la démarche UNAFORMEC est validée par le renseignement d'un questionnaire d'auto-évaluation dont l'intérêt est de faire prendre conscience de ses points forts et de ses

points faibles en termes de fonctionnement. Elle est suivie du choix d'un référentiel pour chaque démarche d'EPP.

La première phase d'un audit peut consister en la réunion d'un groupe de 12 à 15 médecins auxquels est exposée la méthode de travail adoptée pour un référentiel donné, et qui reçoivent chacun une grille d'évaluation. Celle-ci est employée pour effectuer un travail rétrospectif sur dix dossiers puis envoyée au coordonnateur du groupe. Ce dernier dépouille les résultats et les communique au groupe lors d'une seconde réunion en respectant l'anonymat des participants. L'analyse des réponses est commentée et précède une dernière phase d'évaluation des pratiques au terme de laquelle une troisième et dernière réunion est programmée.

Un groupe de 14 médecins a commencé une démarche d'EPP de ce type ce matin avec pour objectif de pouvoir la répercuter ultérieurement dans leurs régions respectives.

**Après cette présentation et en l'absence de questions le président Jean-Pol Dumur clôt la tenue de l'Assemblée Générale.**

Docteur Jean-Pol DUMUR  
Président

Docteur Jean-François FONTAINE  
Secrétaire Général